

pourrait, au moyen d'un accord, faire pour les provinces de l'Atlantique tout ce qu'auto-rise le bill, et même davantage.

On aurait pu prévoir l'assistance aux entreprises hydrauliques. De même, si l'on avait agi de la sorte, ce qu'on offre aux provinces de l'Atlantique aurait pu être offert à n'importe quelle autre province. J'aimerais que le ministre explique pourquoi le gouvernement a choisi ce procédé plus restreint de régler le problème, alors qu'un procédé plus compréhensif était déjà à sa disposition.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Voilà un des aspects fondamentaux de tout ce débat, c'est-à-dire que cela établit très nettement à quoi songeaient en cette matière, le gouvernement du Canada et les deux autres gouvernements. D'abord, les provinces voulaient qu'on agisse de cette façon et cela, pour deux raisons, je crois. Tout d'abord elles voulaient amener sur le tapis cette question de subvention au charbon, particulièrement applicable à la situation locale; et puis elles voulaient distinguer entre les entreprises thermiques et les entreprises hydro-électriques.

Mais au fond, et c'est la raison fondamentale, je pense,—le ministre des Affaires des anciens combattants me reprendra, si je me trompe,—il s'agit ici d'une question d'amour-propre. La province du Nouveau-Brunswick est très fière de ce qu'elle a entrepris d'elle-même pour exploiter les ressources hydrauliques du fleuve Saint-Jean, et elle ne voulait rien recevoir du gouvernement actuel ni de quelque autre gouvernement si elle pouvait se débrouiller toute seule. Cependant, à cause de la hausse du taux d'intérêt depuis quelques années, elle a été contrainte de demander de l'aide financière. Or cette aide, elle ne l'a pas demandée pour 40, 50 ou 60 ans, pour toute la durée de l'entreprise. Non, elle a simplement demandé l'aide minimum qu'il lui fallait pour faire le service et la vente de ces obligations, afin de bénéficier d'un taux d'intérêt moins élevé et, ainsi, monter cette entreprise au meilleur compte possible.

Je crois qu'en l'occurrence, le gouvernement a montré quelle ligne de conduite il entend adopter en déférant aux désirs des provinces, et en leur accordant ce qu'elles veulent. Il nous eût été bien plus facile de nous tenir à cheval sur un principe, d'opter pour une solution qui s'appliquerait à toutes les régions du Canada; mais nous n'avons pas voulu oublier aussi que nous adoptions là une façon saisissante de démontrer aux habitants des provinces atlantiques, voire même à tous les Canadiens, que le gouvernement remédiait à une injustice dont il reconnaissait l'existence en cette région, et que le gouvernement ne s'intéresse pas uniquement à ces deux provinces. Toutefois, nous désirions collaborer

[M. Knowles (Winnipeg-Centre).]

avec les gouvernements des deux provinces de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, et je pense que nous avons fait preuve de sincérité en donnant suite au désir exprimé.

L'hon. M. Lesage: Grâce à l'ancien gouvernement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si le gouvernement voulait sincèrement satisfaire aux désirs de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve, et étant donné que le ministre a dit que le gouvernement désirait satisfaire aux desirs des gouvernements provinciaux, comment se fait-il que le gouvernement ait refusé de se rendre à la demande du premier ministre Smallwood qui voulait que le bill soit modifié de façon à offrir de l'aide dans le cas des entreprises hydro-électriques?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, il y a ici un énorme malentendu. On a raison sans doute, en un certain sens, de prétendre que nous avons refusé la demande du premier ministre Smallwood, en nous refusant en effet à modifier le projet de loi pour y ajouter le mot "hydro". Mais on a absolument tort de prétendre que nous aurions agi ou parlé d'une façon telle qu'on puisse en conclure que nous nous refusions à aider Terre-Neuve, soit en ce qui concerne les entreprises hydro-électriques, soit en ce qui a trait aux lignes de transmission ou aux centrales thermiques, dans la mesure où elles sont visées par le projet de loi en question. En effet, vu qu'il s'agit d'un point d'extrême importance de la politique officielle exprimant notre attitude au premier ministre de Terre-Neuve, le premier ministre provincial recevra sous peu une lettre exprimant notre avis sur sa dépêche.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Dois-je en conclure que le gouvernement fédéral va offrir à Terre-Neuve de l'aider à réaliser la mise en valeur de ses ressources hydrauliques?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Nous n'avons reçu aucune demande précise de Terre-Neuve. Je le répète, on a demandé que le bill soit modifié et j'ai préposé une réponse; une lettre sera envoyée au premier ministre de cette province pour exprimer notre point de vue à ce sujet, et cette lettre sera déposée officiellement puisqu'il s'agit d'une question relevant du programme général du gouvernement.

Voici donc où en sont les choses. Si l'on nous soumet une proposition précise à l'égard soit des ressources hydrauliques, soit des lignes de transmission ou des usines thermiques, elle sera étudiée à la lumière des normes établies dans le projet de loi à l'étude et de celles qu'on a adoptées à l'égard de l'entreprise de Beechwood.